

Subventions janvier 2013

La Neuveville, le 4 février 2013

Subventions culturelles

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a accordé, dans sa séance du 30 janvier 2013, ses premières subventions culturelles sous le régime de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles. Désormais, la situation sera beaucoup plus claire pour les requérants, puisqu'à une exception près (Mémoires d'Ici), le CJB sera l'autorité unique d'octroi des soutiens financiers à la culture dans le Jura bernois. Sous l'ancien droit, les subventions étaient accordées par le CJB, par l'office de la culture ou par le Conseil-exécutif selon leur montant et l'enveloppe dont elles provenaient.

Le CJB a adapté sa subvention annuelle pour le centre culturel Le Royal afin de tenir compte du nouveau montant accordé par la commune-siège. Celle-ci se montera désormais à 55'000 francs. Cette augmentation a pu se faire dans le cadre financier existant grâce à la réaffectation de diverses lignes budgétaires. Plusieurs autres institutions ont également bénéficié d'une avance sur leur subvention 2013 : Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier (77'500), Centre culturel de la Prévôté (77'000), Musée jurassien des arts de Moutier (100'000), CEJARE (25'000), Atelier de gravure (60'000), Fondation de l'Abbatiale de Bellelay (79'000).

En ce qui concerne les projets, le CJB accorde 40'000 francs à l'association interjurassienne des centres culturels (AICC) pour son fonctionnement et l'organisation du festival Evidanse. Le Festival du Jura recevra un montant de 35'000 francs, dont 10'000 accordés par l'office de la culture sur recommandation du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne. Des soutiens vont également aux concerts d'Oreilles sans détour à Saint-Imier (7'500) et aux Editions Zoé pour le nouveau livre de Rose-Marie Pagnard (4'000)

Fonds du sport et de loterie

En application des directives spécifiques au Jura bernois qui règlent l'achat de dameuses pour le ski de fond, une subvention de 51'000 francs est accordée à la Société des pistes Les Prés-d'Orvin-Chasseral. La FSG féminine Tavannes, l'Haltéro-Club Tramelan, les 24 Heures VTT de la Birse et le Vélo-Club Perrefitte sont soutenus pour l'achat de matériel ou l'organisation de manifestations sportives.

Sur le Fonds de loterie, une subvention de 3'200 francs est accordée au cinéma d'Espace Noir à Saint-Imier pour une amélioration des conditions de projection.

Adresse du secrétariat:

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032/493.70.73 Fax 032/493.70.74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Subventions accordées en janvier 2013

Le CJB a accordé, dans sa séance du 30 janvier 2013, des subventions pour un total de 640'000 francs.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73

Adresse du secrétariat:

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032/493.70.73 Fax 032/493.70.74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch